



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
COMPTE RENDU
Séance du Mardi 21 Juin 2022

POL / STR / CR

Version : 1

Page 1 sur 8

Etaient présents :

Mme Andrée REMACLY, membre titulaire, représentante des résidents,
M. Jean-Luc CHRETIEN, membre titulaire, représentant des résidents, président,
M. Gérard ARNIER, membre titulaire, représentant des résidents,
Mme Valéria GABRIELLI, membre suppléant, représentante des résidents,
Mme Danielle ROUX, membre suppléant, représentante des résidents,
Mme Louisette RUITTIA, membre suppléant, représentante des résidents,
Mme Lydia ROMERSI, membre titulaire, représentante des familles, co-présidente,
M. Serge SOLA, membre titulaire, représentant des familles,
M. Antoine AIME, membre Suppléant, représentant des familles,
M. Thierry TRAVERSINI, sur liste d'attente, représentant des familles,
M. Roger ROUX, Conseiller Régional, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Administrateur membre suppléant,
Mme Sophie TORT, Directrice de l'EHPAD,
Mme Marion DAURIAC, Animatrice, invitée,
Mme Catherine GHINTRAN, Responsable qualité gestion des risques, invitée.

Absents ou excusés :

Mme Fabienne MARTIN, membre suppléant, représentant des familles,
M. Alain CAGNOL, sur liste d'attente, représentant des familles,
Mme Catherine BARRAJA, Administrateur, membre titulaire,
Mme Gisèle AMEDEO-PASQUI, Administratrice membre suppléant,
M. Philippe CODECASA, membre titulaire, représentant du personnel,
M. Ghassen BENSİKALI, membre suppléant, représentant du personnel,
Mme le Dr Geneviève ASSO, Médecin coordonnateur, invitée,
Mme Christine COSSON, cadre de santé, pôle hébergement Sofiéta, invitée,

La séance du Conseil de la Vie Sociale est ouverte à 14 heures par Mr Jean-Luc CHRETIEN, Président.

Avant d'aborder l'ordre du jour, compte-tenu qu'il s'agit de la première réunion du conseil de la vie sociale dans sa nouvelle composition suite aux dernières élections sur le collège des résidents et des familles, Madame Sophie TORT propose de faire un tour de table pour que chacun se présente.

Elle rappelle aussi que le conseil de la vie sociale est une instance « privilégiée ». L'EHPAD à ce titre a la ferme volonté de faire participer un maximum de personnes pour favoriser l'échange entre les usagers et l'institution. Cela va tout à fait dans l'esprit de la dernière réglementation en date du 25 avril 2022 qui fait l'objet du point 5.

Ensuite M. Jean-Luc CHRETIEN, président ouvre la séance. L'ordre du jour est abordé.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2022

Mme Sophie TORT demande s'il y a des réflexions ou commentaires à apporter au compte-rendu de la séance du 26 avril 2022. Celui-ci a fait l'objet d'un affichage sur le panneau dédié, d'un envoi à l'ensemble des membres ainsi qu'avec la convocation. De plus, suite à une demande, une transmission par courriel aux familles est désormais mise en place.

Sans observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de la vie sociale.

2. Désignation du nouveau président suite aux résultats des dernières élections CVS

Mme Catherine GHINTRAN fait part des résultats des dernières élections sur le collège des résidents et des familles. Il est procédé à la lecture du procès-verbal des élections comme suit.

RESULTATS DU VOTE

Collège des Résidents		Collège des Familles	
Nombre de votants	32	Nombre de votants	122
Nombre de bulletins ou suffrage exprimés :	24	Nombre de bulletins ou suffrage exprimés :	50
Nombre de votes blancs ou nuls :	0	Nombre de votes blancs ou nuls :	0
Candidats	Résultats obtenus	Candidats	Résultats obtenus
ARNIER Gérard	16	AIME Antoine	13
CRETIEN Jean-Luc	17	CAGNOL Alain	8
GABRIELLI Valéria	10	MARTIN Fabienne	19
REMACLY Andrée	18	ROMERSI Lydia	31
ROUX Danièle	7	SOLA Serge	19
RUTTIA Louissette	4	TRAVERSINI Thierry	9

ELECTION DES REPRESENTANTS DES RESIDENTS – MARDI 17 MAI 2022

RESULTATS DU SCRUTIN

Membres Titulaires Elus	
Noms et Prénoms	Résidence
Mme Andrée REMACLY	La Sofiéta
M. Jean-Luc CRETIEU	La Sofiéta
M. Gérard ARNIER	La Sofiéta

Membres Suppléants Elus	
Noms et Prénoms	Résidence
Mme Valéria GABRIELLI	La Sofiéta
Mme Danièle ROUX	La Sofiéta
Mme Louissette RUITTIA	La Sofiéta

ELECTION DES REPRESENTANTS DES FAMILLES – DU LUNDI 9 MAI AU DIMANCHE 22 MAI 2022

RESULTATS DU SCRUTIN

Membres Titulaires Elus	
Noms et Prénoms	Résidence
Mme Lydia ROMERSI	La Sofiéta
M. Serge SOLA	La Sofiéta

Membres Suppléants Elus	
Noms et Prénoms	Résidence
Mme Fabienne MARTIN	La Sofiéta
M. Antoine AIME	La Sofiéta

Membres Elus sur liste d'attente

M. Alain CAGNOL

M. Thierry TRAVERSINI



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
COMPTE RENDU
Séance du Mardi 21 Juin 2022

POL / STR / CR

Version : 1

Page 3 sur 8

La gestion de l'égalité de voix entre les deux candidats du collège des familles a été traitée par la règle de la parité.

D'autre part, au regard de cette nouvelle composition, il convient de procéder à l'élection par les représentants des personnes accueillies du président, selon l'article 6 du décret N°2004-287 du 25 mars 2004.

Mme Sophie TORT lance donc un appel à candidature parmi les personnes accueillies présentes. Seul M. Jean-Luc CHRETIEN se présente. Il est donc décidé de procéder au vote à main levée. A l'unanimité, M. Jean-Luc CHRETIEN est désigné président.

Concernant le siège de président suppléant, **Mme Sophie TORT** propose qu'il soit attribué à un membre des représentants des familles. Suite à l'appel à candidature lancé en réunion, avec application des mêmes modalités de vote que précédemment, unanimement, Madame Lydia ROMERSI est élue, coprésidente.

Mme Sophie TORT sollicite les représentants des familles et proches pour que l'un d'eux soit membre du Conseil d'Administration. M. Serge SOLA se propose, en rappelant que la représentation des résidents est assurée par M. Jean-Luc CHRETIEN.

3. **EPRD 2022 et proposition nouveaux tarifs**

Mme Sophie TORT présente l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 (EPRD 22) qui revêt un caractère particulier cette année. En effet, il doit, à partir de cette année, intégrer l'opération de travaux de l'Escalinada. Le travail réalisé en collaboration avec le cabinet finance consult mandaté par le CD, est en cours de finalisation mais, n'a pas encore été présenté aux autorités. Des arbitrages seront à faire par les autorités avant de valider l'EPRD. Aussi, ce document reste exceptionnellement, cette année, un document de travail qui doit être amené à évoluer. La finalisation du PPI et du PGFP sur plusieurs années dépend des décisions qui seront prises. Globalement, si les années 2022 à 2024, montrent une situation financière compliquée, la perspective des autres années est plus encourageante. La situation s'améliore considérablement dès l'ouverture de l'Escalinada. Un COPIL a été programmé le 12 juillet prochain. Il permettra probablement la validation en suivant du PPI.

Par ailleurs, sans rapport avec l'opération de travaux, le rapport d'orientation budgétaire qui donne les orientations pour 2022 pour la région PACA a été envoyé aux établissements le 20 juin. Les arrêtés de tarification fixant les dotations soins ont été notifiés ce 21 juin 2022. L'ARS demande à ce que, une fois les notifications reçues, le gestionnaire les intègre à l'EPRD avant transmission officielle aux autorités de tarification. Ainsi, l'EPRD va être modifié.

Les prix de journée ne peuvent pas être présentés à ce jour car ils vont dépendre des décisions qui seront prises par les autorités à l'issue des rencontres prévues sur le mois de juillet.

Une demande de création d'un budget annexe supplémentaire a été faite auprès de l'ARS et de la DGFIP pour isoler et identifier la comptabilité relative à l'activité liée au CF2S conformément aux dispositions réglementaires du CASF. Le CF2S est le centre de formation continue adossé à l'EHPAD.

L'institution comporte quatre budgets : EHPAD, SSIAD (Soins à Domicile), DNA (Dotation Non Affectée), CF2S (Centre de formation).

Selon les estimations prévues et dans l'attente des décisions prises, les prévisions budgétaires sont présentées de la façon suivante :

EHPAD :

Section hébergement :

Le résultat est déficitaire à hauteur de **64 424,86 Euros**.

FINESS ET	060781465
Raison sociale	EHPAD

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2022)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 284 975,06 €	7 095 501,34 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 882 368,00 €	488 476,15 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	666 076,98 €	165 017,69 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	7 813 420,04 €	7 748 995,18 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	64 424,86 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	7 813 420,04 €	7 813 420,04 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Budget annexe – SSIAD :

Le résultat du SSIAD est présenté à l'équilibre, dégagant un excédent de **2 523,03 Euros**.

FINESS ET	060791316
Raison sociale	SSIAD

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2022)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	101 694,00 €	1 260 564,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 107 558,00 €	1 800,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	54 100,00 €	3 511,03 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 263 352,00 €	1 265 875,03 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	2 523,03 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 265 875,03 €	1 265 875,03 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Budget annexe – DNA :

Le budget annexe DNA présente un excédent de **2 176,00 Euros**.

N° Identifiant :	SF_DNAVSM
Dénomination du CR sans Finess :	DNA
FINESS de rattachement :	060781465

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2022)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	500,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	4 176,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 500,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 000,00 €	4 176,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	2 176,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 176,00 €	4 176,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Centre de Formation – CFDS :

Le budget du CFDS présente un résultat équilibré.

N° Identifiant :	SF_CF2SVM
Dénomination du CR sans Finess :	CF2S
FINESS de rattachement :	060781465

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2022)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	55 288,00 €	55 288,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	55 288,00 €	55 288,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	55 288,00 €	55 288,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

EPRD Synthétique:

Le résultat comptable prévisionnel est déficitaire à hauteur de **59 725,83 Euros**.

Une recherche est en cours pour envisager une adaptation des recettes, issues pour l'heure d'un prix de journée. Une forte augmentation au niveau de l'énergie, gaz et électricité, de l'ordre de 200 000 Euros



CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
COMPTE RENDU
Séance du Mardi 21 Juin 2022

POL / STR / CR

Version : 1

Page 5 sur 8

représente des coûts à absorber sans impacter le prix de journée. Un travail est donc actuellement mené avec les autorités tarifaires pour trouver d'autres recettes.

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2022

	CHARGES	PRODUITS	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 387 189,06 €	8 356 065,34 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges afférentes au personnel	7 045 214,00 €	549 740,15 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	721 676,98 €	168 528,72 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	9 134 080,04 €	9 074 334,21 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	59 725,83 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	9 134 080,04 €	9 134 080,04 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2022

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	59 725,83 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	307 370,14 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privées)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	307 370,14 €	59 725,83 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	247 644,31 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>2,73%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2022

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	247 644,31 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	230 867,41 €	33 975,30 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	432 559,65 €	165 241,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 108 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	663 227,06 €	446 860,61 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	216 366,45 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	663 227,06 €	663 227,06 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

4. Prestations coiffure

Il est garanti aux résidents un socle minimal de prestations. Ainsi, le décret du 29 décembre 2015 fixe la liste des prestations minimales relatives à l'hébergement que doivent délivrer tous les EHPAD. Un socle de prestations avec 5 catégories est ainsi défini :

1. Les prestations d'administration générale,
2. Les prestations d'accueil hôtelier,
3. Les prestations d'accès à un service de restauration,
4. Les prestations de blanchissage,
5. Les prestations d'animation de la vie sociale.

La prestation coiffure n'entrant donc pas dans le champ du socle de prestations, il est envisagé à compter du 1er septembre 2022 une participation des familles. Les tarifs suivants sont donc proposés et arrêtés en réunion du conseil de la vie sociale :

- ✓ Coupe homme 15 Euros
- ✓ Coupe Femme 25 Euros / Brushing ou mise en plis
- ✓ Couleur + Brushing ou mise en plis 30 Euros mis en plis ou brushing

A ce propos, l'établissement recherche une coiffeuse. De même, l'intervention extérieure d'une esthéticienne est envisagée au sein de l'EHPAD qui serait à la charge du résident.

	CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	
	COMPTE RENDU	
	Séance du Mardi 21 Juin 2022	
POL / STR / CR	Version : 1	Page 6 sur 8

5. Evolution de la composition du CVS à partir du 1er janvier 2023

Mme Sophie TORT informe du nouveau décret du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale (CVS) par :

- ✓ L'élargissement de sa composition. Médecin-coordonnateur, représentant des associations, des bénévoles, de l'équipe médico-soignante ;
- ✓ Sa consultation obligatoire sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de la structure ;
- ✓ L'obligation d'élaborer un règlement intérieur.

Les dispositions du décret entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

6. Animation et vie sociale : activités et projets à venir

Mme Sophie TORT communique à l'assemblée qu'un nouvel animateur, M. Lucas DE JESUS LOPES a intégré l'équipe suite au départ de Mme Aude PLANTARROZE. L'équipe avec pour certaines, en lien avec Mme Fanny JACQUES, enseignante en activité physique adaptée (APA) a réactivé certaines activités voire élaboré de nouveaux projets. Dans ce sens, sont prévus :

- ✓ Fin juin des Olympiades mettant en jeu trois équipes autour de quatre épreuves, de connaissances, physiques, créatives et sensorielles ;
- ✓ Sorties baignades sur la plage handiplage de Cap d'Ail.

Au niveau des nouveautés et/ou nouvelles activités, il est à noter :

- ✓ Le projet d'accueil par les couturières de Villefranche-sur-Mer d'une ou deux résidentes pour participer à leurs travaux de couture ;
- ✓ Des goûters glace ;
- ✓ Des activités ciblées dans les étages ;
- ✓ Deux ateliers mémoires par étage par semaine ;
- ✓ A la rentrée de septembre, une pièce de théâtre avec la Compagnie Biagini.

M. Serge SOLA, représentant des familles, propose de faire venir un orchestre d'enfant du Conservatoire de Musique dans lequel il intervient. Le service animation va donc se rapprocher de M. Serge SOLA pour la mise en œuvre de ce projet intergénérationnel.

Pour finir, au regard des retours positifs suite à l'intervention sur trois journées, en mars dernier, des comédiens professionnels du Collectif « 4ème souffle », l'action sera réitérée en 2023, mêlant donc théâtre corporel, jeux, musique et danses sur un ton de folie et de joies communicatives à la fois dans les espaces collectifs et dans les chambres.

7. Mutuelle résidents : proposition d'organiser une rencontre d'information par la Mutuelle Intégrance

Mme Sophie TORT ayant été contactée par la Mutuelle Intégrance offrant des tarifs préférentiels pour les Résidents en EHPAD et qui se propose de faire un stand sur le site souhaite requérir à ce propos l'accord du conseil de la vie sociale. Elle précise que cela ne requière aucun lien avec l'EHPAD.

Les membres du conseil de la vie sociale donnent autorisation pour la tenue de ce stand.

8. Questions diverses

Les représentants des résidents et des familles, interviennent à leur tour. Dans le cadre de cet échange, sont relayées aussi des demandes et remarques des familles sur divers points ainsi que des précisions en termes d'organisation des services données par Mme Tort.

✚ Tarifs de prestations

Mme Louissette RUITTIA, représentante des résidents, revient sur l'obligation de l'EHPAD de garantir aux résidents un socle minimal de prestations. A son niveau, elle ne peut que constater que tout est mis en œuvre pour que ces prestations soient effectivement équitables

Mme TORT précise qu'elle a en effet rappelé au point 4, le contenu du socle de prestations. Elle précise que concernant les tarifs 2022, un courriel sera fait aux familles quand ceux-ci seront connus.

✚ Actes de kinésithérapies

Mme TORT délivre une information sur le projet de prise en charge kinésithérapique. Il convient d'éviter toute mauvaise interprétation sur cette future réorganisation.

Le travail mené a pour fondement l'amélioration de la prestation. Il est souhaitable de développer une prise en charge plus globale au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée d'une enseignante en activité adaptée (APA), d'une ergothérapeute et de kinésithérapeutes. A compter du mois de septembre 2022, le temps de présence des kinésithérapeutes va être augmenté et va être organisé afin de répondre davantage aux besoins des résidents.

La prise en charge globale a pour but de mieux intégrer les actes de réadaptation et rééducation dans le projet de soin des résidents.

Le travail d'équipe entre les différentes compétences internes et externes doit être au bénéfice de l'utilisateur. Il convient de laisser le temps au temps pour que chacun s'approprie ce nouveau fonctionnement.

✚ Espaces verts - Jardins

Mme Andrée REMACLY, représentante des résidents, demande qui a la charge effective de l'arrosage du jardin, sachant que celui-ci lui aurait été délégué mais qu'un agent de l'EHPAD s'en occuperait aussi ?

Mme Sophie TORT confirme à Mme REMACLY qu'elle peut continuer à arroser le jardin de son côté aussi. De là, découle un échange sur l'entretien des espaces verts. M. Antoine AIME, représentant des familles, à ce propos attire l'attention sur l'état de l'entrée. Un attachement visible étant porté aux espaces extérieurs, M. Roger ROUX, maire de Beaulieu-sur-Mer propose la mise à disposition, de la brigade verte de sa municipalité pour une remise à niveau. Cela pourrait se faire aussi dans le cadre d'un élan de solidarité entre les maires membres du conseil d'administration de l'EHPAD.

✚ Réseau téléphonique par téléphone portable sur la Sofiéta – Dans le quartier Sofia

Mme Valéria GABRIELLI, représentante des résidents, soulève la difficulté de recevoir des appels téléphoniques sur son portable personnel dans l'enceinte du bâtiment.

Mme Sophie TORT précise que cette problématique est générale, touchant tous les usagers, quel que soit l'opérateur. La seule solution pouvant être envisagée est l'abonnement à une ligne fixe.

✚ Effectifs infirmier(ère)s et de nuit

Mme Lydia ROMERSI souhaite savoir si effectivement des postes d'infirmier(ères) ont été supprimés.

Mme Sophie TORT confirme qu'il n'y a pas eu de suppression de poste infirmier. Il s'avère pour autant que l'EPHAD rencontre ponctuellement des difficultés à certains moments pour avoir trois infirmier(ères) par jour. Néanmoins, une procédure de continuité de service est assurée pour garantir le même niveau de soins. Mme Cosson cadre de santé est en train de mener un travail pour remédier à cette situation.

De même, pour la nuit, l'effectif est d'un agent par étage, soit trois au total. A titre exceptionnel, il se peut qu'il n'y ait que deux agents. Là aussi, dans le cadre de cette situation exceptionnelle et ponctuelle a été réfléchi et de fait anticipée une organisation.

✚ Linge résident

Mme Andrée REMACLY, représentante des résidents, évoque la perte de linge la concernant

Mme Sophie TORT précise que sa demande va être relayée à Mme Audrey BAÏADA, lingère, en vue de faire des recherches et d'envisager de sécuriser son placard (installation d'un verrou).

La séance est levée à 15H50 après avoir remercié les membres de leur présence et de leur implication dans les échanges
La prochaine séance du CVS aura lieu à une date fixée ultérieurement

Le Président,
Jean Luc CHRETIEN



J.L. Chretien

La Co-Présidente,
Lydia ROMERSI



L. Romersi